

## TITRE DE L'EXPERIENCE

INCLUSION D'UNE CLAUSE PROHIBANT LE TRAVAIL DES ENFANTS  
DANS L'ENSEMBLE DES MARCHES PASSES PAR LA VILLE

Date de rédaction de la fiche : décembre 2002

## MOTS CLES DE L'EXPERIENCE

|                                    |  |  |
|------------------------------------|--|--|
| Prohibition du travail des enfants |  |  |
| Clause sociale                     |  |  |

## PORTEUR DU PROJET

|   |  |  |
|---|--|--|
| Nom de la structure ou de la collectivité | Ville de Romans / Isère  |  |
| Personne à contacter ou Relais            | Anne AUSSOLEIL<br>Service des marchés, contrats<br>et achats                   | Cécile PASCAL<br>Chargée de mission Agenda<br>21                           |
| Coordonnées postales                      | Hôtel de ville<br>BP 1012<br>26102 ROMANS Cedex                                |  |
| Téléphone                                 | 04 75 05 51 51 poste 250   | 04 75 05 51 51 poste 340   |
| Courriel                                  | <a href="mailto:aaussoleil@ville-romans26.fr">aaussoleil@ville-romans26.fr</a> | <a href="mailto:cepascal@ville-romans26.fr">cepascal@ville-romans26.fr</a> |

## CONTEXTE – ENJEUX – OBJECTIFS

Exiger des fournisseurs de la ville des garanties de bonne qualité sociale dans la production de leurs produits

## DESCRIPTION DE L'EXPERIENCE

- Une résolution du Conseil Municipal du 22 mai 2000
- Une clause dans le règlement de consultation des entreprises, qui intègre cet engagement de consommation éthique
- Une attestation type à signer par le fournisseur au moment de la signature du marché sur le non-emploi d'une main d'œuvre enfantine dans des conditions contraires aux conventions internationalement connues

## PARTENAIRES FINANCIERS

Ville de Romans

## PARTENAIRES TECHNIQUES

- Mise en œuvre au quotidien : le service des marchés

- Partenaire potentiel non encore mobilisé : Collectif de l'éthique sur l'étiquette – Pascal ERARD – c/o Fédération Artisans du Monde – 53 Bd de Strasbourg – 75 010 PARIS – Tel : 01 56 03 93 50 – Courriel : [ethique@wanadoo.fr](mailto:ethique@wanadoo.fr), où il existe un groupe de travail « collectivités locales et consommation éthique »

## **BILAN FINANCIER DE L'EXPERIENCE**

nul

## **CONCLUSION : AVANTAGES ET INCONVENIENTS**

- Bilan négatif de l'expérience :
  - soit les entreprises refusent de signer l'attestation en indiquant qu'elles n'ont pas les moyens de vérifier les choses
  - soit les entreprises signent mais sans donner de preuve de ce qu'elles attestent
- Face aux mêmes objectifs et difficultés, la Ville de Tours a créé un groupe de travail avec les fournisseurs volontaires afin d'identifier les obstacles précis à cette intention et de les lever.